



## Contentieux contre le tribunal Administratif.

-----  
Par fidam

Bonjour,

Le tribunal administratif c'est prononcé en ma défaveur et m'a condamné à payer les frais irrépétibles à l'administration dont je contestais la décision.

Pendant l'instruction le tribunal me semble avoir commis un vice de procédure en me demandant de produire un mémoire récapitulatif dans un délais de 7 jours. Alors que l'

Article R611-8-1 du Code de justice administrative prévoit que le délais ne peut être inférieur à un mois.

Dans ce mémoire récapitulatif j'ai abandonné certains moyens car faute de temps pour me renseigner au près d'une personne compétente. Comment puis-je faire annuler ce jugement pour éviter de payer ou récupérer les frais irrépétibles, sans faire appel et repartir en contentieux avec l'administration dont je contestais la décision.

Suis-je obligé de faire appel à un avocat ?

Après de quelle cour dois je m'adresser ?

Merci beaucoup pour vos réponses.